



---

**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Cinquante-quatrième session**

Genève, 26 novembre-4 décembre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la  
cinquante-quatrième session****Additif****Liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

ST/SG/AC.10/C.3/107	Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session
ST/SG/AC.10/C.3/107/Add.1	Liste des documents

**Documents de base**

ST/SG/AC.10/1/Rev.20	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, vingtième édition révisée
ST/SG/AC.10/11/Rev.6	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Manuel d'épreuves et de critères, sixième édition révisée
ST/SG/AC.10/11/Rev.6/Amend.1	Amendement 1 à la sixième édition révisée du Manuel d'épreuves et de critères
ST/SG/AC.10/30/Rev.7	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), septième édition révisée
ST/SG/AC.10/C.3/106 et Add.1	Rapport du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses sur sa cinquante troisième session
ST/SG/AC.10/C.3/104 et Add.1	Rapport du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses sur sa cinquante-deuxième session



ST/SG/AC.10/C.3/102 et Add.1	Rapport du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses sur sa cinquante et unième session
ST/SG/AC.10/C.4/70	Rapport du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur sa trente-cinquième session
ST/SG/AC.10/C.4/68	Rapport du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur sa trente-quatrième session
ST/SG/AC.10/C.4/66	Rapport du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur sa trente-troisième session

## 2. Recommandations du Sous-Comité formulées à ses cinquante et unième, cinquante deuxième et cinquante troisième sessions et questions en suspens

### a) Examen des projets d'amendement déjà adoptés durant la période biennale

ST/SG/AC.10/C.3/2018/64 (Secrétariat)	Liste récapitulative des textes adoptés
ST/SG/AC.10/C.3/2018/65 (Secrétariat)	Liste consolidée des projets d'amendements adoptés
ST/SG/AC.10/C.3/2018/90 (Secrétariat)	Liste consolidée des textes adoptés (corrections)
ST/SG/AC.10/C.3/2018/86 (États-Unis d'Amérique)	Suppression du groupe d'emballage I pour le numéro ONU 1390 (Amidures de métaux alcalins)

### b) Explosifs et questions connexes

ST/SG/AC.10/C.3/2018/67 (IME)	Recommandations pour les épreuves de la série 8
ST/SG/AC.10/C.3/2018/68 (IME)	N° ONU 0222 (Nitrate d'ammonium)
ST/SG/AC.10/C.3/2018/78 (CEFIC)	Transport d'échantillons de matières énergétiques pour épreuves supplémentaires
ST/SG/AC.10/C.3/2018/81 (Suède)	Usage incohérent de l'expression « produit pour son effet explosif ou pyrotechnique »
ST/SG/AC.10/C.3/2018/82 (Suède)	Précision manquante concernant la procédure d'épreuve de type 6 d) dans le Manuel d'épreuves et de critères
ST/SG/AC.10/C.3/2018/85 (Président du Groupe de travail des explosifs, Suède)	Critères proposés pour un nouveau système de classification des matières et objets explosifs dans le Système harmonisé de classification et d'étiquetage des produits (SGH)
ST/SG/AC.10/C.3/2018/87 (États-Unis d'Amérique)	Utilisation du tableau de classification par défaut des artifices de divertissement aux fins de la classification de certains objets pyrotechniques affectés au numéro ONU 0431
ST/SG/AC.10/C.3/2018/113 (Royaume-Uni)	Amendements à la liste d'articles relevant de l'instruction d'emballage LP101

ST/SG/AC.10/C.3/2018/114 (Royaume-Uni)	Déplacement des instructions d'emballage PP67 et L1 dans une nouvelle disposition spéciale
<b>c) Inscription, classement et emballage</b>	
ST/SG/AC.10/C.3/2018/75 (Allemagne)	Classification des dispositifs de récupération autogonflables
ST/SG/AC.10/C.3/2018/76 (Allemagne)	Modification des instructions d'emballage P400 et P404
ST/SG/AC.10/C.3/2018/79 (CEFIC)	Exemptions pour les matières qui polymérisent
ST/SG/AC.10/C.3/2018/95 (IPPIC)	Noms techniques des marchandises dangereuses pour l'environnement de la classe 9 (Nos ONU 3077 et 3082)
ST/SG/AC.10/C.3/2018/104 et document informel INF.9 (Espagne)	Révision de l'ordre des noms des numéros ONU en espagnol
ST/SG/AC.10/C.3/2018/105 et document informel INF.7 (Espagne)	Transport du carbonate de baryum en tant que marchandise non dangereuse
ST/SG/AC.10/C.3/2018/107 (Belgique)	Grands récipients pour vrac (GRV) composites : marquage des récipients intérieurs
<b>d) Systèmes de stockage de l'électricité</b>	
ST/SG/AC.10/C.3/2018/110 et document informel INF.8 (Suisse)	Sodium-chlorure de nickel (Na-NiCl <sub>2</sub> )
ST/SG/AC.10/C.3/2018/115 (PRBA, RECHARGE)	Dimensions de la marque pour les batteries au lithium
ST/SG/AC.10/C.3/2018/117 (Suisse)	Exemption au 1.1.1.2 des systèmes de stockage de l'électricité
ST/SG/AC.10/C.3/2018/118 (Suisse)	Champ d'application de l'exemption 1.1.1.2
<b>e) Transport de gaz</b>	
ST/SG/AC.10/C.3/2018/66 (ISO)	Mise à jour des valeurs de la CL50 dans l'instruction d'emballage P200
ST/SG/AC.10/C.3/2018/77 (CEFIC)	Produits chimiques sous pression : agents d'extinction (No ONU 3500)
ST/SG/AC.10/C.3/2018/106 (Irlande)	Disposition relative au transport des cartouches à gaz mises au rebut (No ONU 2037)
<b>f) Questions diverses en suspens</b>	
ST/SG/AC.10/C.3/2018/69 (Belgique)	Alignement des versions anglaise et française du paragraphe 5.4.1.5.1
ST/SG/AC.10/C.3/2018/71 (EIGA)	Proposition visant à insérer la disposition spéciale 653 de l'ADR dans le Règlement type

ST/SG/AC.10/C.3/2018/74 (Allemagne)	Marquage multiple des emballages, y compris les GRV et les grands emballages, indiquant la conformité avec plus d'un modèle type éprouvé avec succès
ST/SG/AC.10/C.3/2018/92 (Fédération de Russie)	Calculs de la pression nominale
ST/SG/AC.10/C.3/2018/96 (SSCA)	Épaisseur minimale de la paroi des grands récipients pour vrac en métal
ST/SG/AC.10/C.3/2018/98 (Allemagne, CEFIC)	Harmonisation de la prescription « structurellement propre à l'emploi »
ST/SG/AC.10/C.3/2018/100 (Belgique)	Chapitre 6.7 et dispositions spéciales applicables au transport en citernes mobiles
ST/SG/AC.10/C.3/2018/108 (AIEA)	Harmonisation avec le Règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique
ST/SG/AC.10/C.3/2018/109 (Pays-Bas)	Dispositions relatives aux enregistreurs de données et autres équipements contenant des dispositifs de stockage et de production d'énergie électrique utilisés pendant le transport
ST/SG/AC.10/C.3/2018/91 (Fédération de Russie)	Proposition d'un nouveau chapitre 6.10 : Dispositions relatives à la conception et la construction des citernes mobiles à réservoir constitué de matériaux combinés destinées au transport de matières de la classe 2 (gaz liquéfiés non réfrigérés), ainsi qu'aux contrôles et épreuves qu'elles doivent subir
ST/SG/AC.10/C.3/2018/99 (AEISG)	Groupe de travail informel sur les citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres
ST/SG/AC.10/C.3/2018/111 et document informel INF.10 (Président du Groupe de travail informel)	Groupe de travail informel sur les citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres
ST/SG/AC.10/C.3/2018/112 (Royaume-Uni)	Citernes mobiles dont la date d'inspection est dépassée ou utilisées pour charger successivement des marchandises classiques puis des marchandises dangereuses

### **3. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

### **4. Principes directeurs du Règlement type**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

### **5. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique**

Voir le document ST/SG/AC.10/C.3/2018/108 soumis au titre du point 2 f) de l'ordre du jour.

## 6. Nouvelles propositions d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses

ST/SG/AC.10/C.3/2018/63 et document informel INF.5 (Allemagne)	Corrections au numéro ONU 2383 – Dipropylamine
ST/SG/AC.10/C.3/2018/72 (Allemagne)	Objets contenant des marchandises dangereuses en quantités exceptées
ST/SG/AC.10/C.3/2018/73 (Allemagne)	Corrections d'ordre rédactionnel à apporter au Règlement type
ST/SG/AC.10/C.3/2018/83 (RECHARGE, OICA, PRBA, COSTHA)	Applicabilité de l'instruction d'emballage LP906
ST/SG/AC.10/C.3/2018/84 (RECHARGE, PRBA)	Amendement au 38.3.3 g) du Manuel d'épreuves et de critères
ST/SG/AC.10/C.3/2018/89 (Canada)	Cadres de bouteilles
ST/SG/AC.10/C.3/2018/97 (Allemagne)	Transport des matières qui polymérisent en tant que déchets
ST/SG/AC.10/C.3/2018/102 (Espagne)	Différenciation visuelle des étiquettes relatives aux gaz

## 7. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

### a) Critères relatifs à l'hydroréactivité

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

### b) Épreuves relatives aux matières comburantes

ST/SG/AC.10/C.3/2018/116 (France)	Épreuves pour les matières liquides comburantes (épreuve O.2) et les matières solides comburantes (épreuves O.1 et O.3) : Amendements corollaires aux descriptifs des épreuves à la suite du remplacement de la cellulose
--------------------------------------	---

### c) Mise à jour des références aux directives de l'OCDE

ST/SG/AC.10/C.3/2018/70 (Union européenne)	Révision du paragraphe 2.8.3.2 du Règlement type sur la base de la Ligne directrice 431 révisée de l'OCDE devant permettre l'utilisation de sous-catégories pour la corrosion cutanée
---	---

### d) Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères dans le contexte du SGH

ST/SG/AC.10/C.3/2018/61 et document informel INF.3 (Président du Groupe de travail des explosifs)	Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères dans le contexte du SGH (Partie II : Sections 20 à 28)
---	--

ST/SG/AC.10/C.3/2018/62  
et document informel INF.4  
(Président du Groupe de travail  
des explosifs) Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères dans  
le contexte du SGH (Partie III : Sections 30 à 37 et  
38.1 et 38.2)

ST/SG/AC.10/C.3/2018/88  
et document informel INF.6  
(Président du Groupe de travail  
des explosifs) Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères dans  
le contexte du SGH (épreuves de la série H)

Le Sous-Comité voudra peut-être aussi prendre note des résultats des débats sur les documents ST/SG/AC.10/C.3/2018/67 et ST/SG/AC.10/C.3/2018/81, soumis au titre du point 2 b).

**e) Divers**

ST/SG/AC.10/C.3/2018/80  
(CEFIC, EIGA) Proposition tendant à classer les produits chimiques  
sous pression dans le chapitre 2.3 du SGH et dans la  
disposition spéciale SP362 du Règlement type pour  
le transport des marchandises dangereuses

ST/SG/AC.10/C.3/2018/101  
(FEA) Aérosols – Amendements corollaires résultant de la  
proposition figurant dans les documents  
ST/SG/AC.10/C.3/2018/80 et  
ST/SG/AC.10/C.4/2018/25

ST/SG/AC.10/C.3/2018/93  
(Allemagne) Proposition de mandat et de programme de travail  
pour les combinaisons de dangers physiques

ST/SG/AC.10/C.3/2018/94  
(IPPIC) Proposition d'amendement à la classification des  
liquides inflammables figurant dans le chapitre 2.6  
du SGH

Le Sous-Comité voudra peut-être aussi prendre note des résultats des débats sur le document ST/SG/AC.10/C.3/2018/85, soumis au titre du point 2 b).

**8. Programme de travail pour la période biennale 2019-2020**

ST/SG/AC.10/C.3/2018/103 Révision des noms des substances chimiques  
(Espagne)

**9. Projet de résolution 2019/... du Conseil économique et social**

Le Sous-Comité voudra sans doute examiner un projet de résolution qui sera soumis au Conseil économique et social pour adoption à sa session de 2019 sur la base d'un projet qui sera établi par le secrétariat.

**10. Élection du bureau pour la période biennale 2019-2020**

Conformément à l'usage, le Sous-Comité sera invité à élire les membres de son Bureau pour la période 2019-2020 parmi les représentants de ses pays membres.

**11. Questions diverses**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

## **12. Adoption du rapport**

Conformément à l'usage, le Sous-Comité voudra sans doute adopter le rapport de sa cinquante-quatrième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

---